

BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>



Contact : Annie Thébaud-Mony

06 76 41 83 46

annie.thebaud-mony@wanadoo.fr

Communiqué du 7 décembre 2009

Amiante.... Il savait...

Le procès pénal de Stephan Schmeidheiny, ex-PDG d'Eternit Suisse, s'ouvre à Turin le 10 décembre 2009

Hors de l'Italie, combien de victimes devraient pouvoir témoigner dans le cadre de ce procès ?

Après des années d'instruction, le premier procès pénal des industriels de l'amiante s'ouvre enfin à Turin. Les 2 500 victimes italiennes, parties civiles dans ce procès savent que ce dirigeant d'entreprise a ouvert et maintenu en activité les usines européennes du groupe en toute connaissance de cause sur les effets sanitaires de l'amiante.

Dans les années 1960, il s'est allié avec le PDG de la firme Saint Gobain pour ouvrir la plus grande mine d'Amérique Latine au Brésil, dans l'état de Goias, devenant ainsi le troisième producteur mondial d'amiante. Le 23 octobre 2003, les victimes brésiliennes du groupe Eternit Suisse ont obtenu une reconnaissance de leurs droits à indemnisation dans le cadre d'une Class Action. Même si quatre états brésiliens ont interdit l'amiante, dont l'Etat de São Paulo, le marché de cette fibre mortelle continue au Brésil sous le nom de marque Eternit. La responsabilité en revient à celui qui a ouvert la voie : Stephan Schmeidheiny !

Le réseau international Ban Asbestos appelle à la mobilisation pour qu'une condamnation pénale brise l'impunité des responsables de la catastrophe sanitaire de l'amiante, non seulement en solidarité avec les victimes italiennes mais avec tous ceux et celles qui, au Brésil, en Asie, en Afrique ou ailleurs sont les victimes de celui qui, au mépris de leur santé et de leur vie, a régné sur l'empire industriel ETERNIT.